

3 - MOTEUR

Variantes :	23KN		28KN	
	DAIMLERCHRYSLER OM 906 LA III/2	OM906LA	DAIMLERCHRYSLER OM 906 LA III/4	
3.1 - Dénomination du type :	moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin. Allumage par compression à 4 temps par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement et échangeur air/air.			
3.2 - Description générale :				
3.2.1 - Genre :				
3.2.2 - Principe de fonctionnement :				
3.2.3 - Suralimentation :				
3.2.4 - Dispositifs anti-pollution :				
3.3 - Nombre et disposition des cylindres :				
3.4 - Cylindrée (cm³) :				
3.5 - Rapport volumétrique de compression :				
3.6 - Puissance maximale (kW) :				
3.7 - Régime de puissance maximale (tr/mn) :				
3.8 - Couple maximal (m.daN) :				
3.9 - Régime de couple maximal :				
3.10 - Régime de rotation maximal (tr/mn) :				
3.11 - Carburant utilisé :				
3.12 - Réservoirs de carburant :				
(1) : Le poids du réservoir de série est inclus dans le poids à vide du véhicule en ordre de marche indiqué au point 2.8.				
(2) : Réservoirs combinés gazole / huile.				
Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de parties saillantes ou coupantes à proximité des réservoirs.				
La combinaison entre réservoirs côté droit + côté gauche est possible.				
3.13 - Mode d'alimentation du moteur :				
3.14 - Type de filtre à air :				
3.15 - Allumage :				
3.16 - Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) :				
3.17 - Dispositif d'antiparasitage :				
3.18 - Refroidissement du moteur :				
3.19 - Nombre de silencieux d'échappement :				
3.20 - Niveau sonore au point fixe :				
3.20.1 - Valeur du niveau sonore (dba) :				
• latéral vers l'extérieur :				
• vertical :				
3.20.2 - Régime de rotation correspondant (tr/mn) :				
3.20.3 - Position de la sortie d'échappement :				
• Série :				
• Sur demande :				
3.21 - Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :				
3.22 - Consommations conventionnelles de carburant :				
3.23 - Emissions massiques de dioxyde de carbone (CO²) :				
3.24 - Classe environnementale :				

4 - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 - Type de boîte de vitesses :
- de série : G100 : mécanique à 12 rapports avant et 2 marches arrière (1^{re} = 9,964).
 - sur demande : G85 : mécanique à 6 rapports avant et 1 marche arrière (1^{re} = 6,696),
G131 : mécanique à 9 rapports avant et 1 marche arrière (1^{re} = 14,573),
G211 : mécanique à 16 rapports avant et 2 marches arrière (1^{re} = 17,030),
WTMD 3060P/PR : automatique à 5 ou 6 rapports avant et 1 marche arrière (1^{re} = 3,490).
- 4.1.1 - Emplacement du levier de commande : boîte mécanique : au plancher.
- sur demande : commande de transmission électronique située au plancher.
Avec boîte de vitesses automatique ; sur le tableau de bord, touches sensibles
- 4.2 - Type d'embrayage : boîte mécanique ; monodisque à sec.
boîte de vitesses automatique ; convertisseur de couple hydraulique.
- 4.2.1 - Mode de commande : boîte mécanique ; par pédale et transmission hydraulique.
- sur demande : avec boîte automatique ou boîte mécanique avec commande électronique : automatique
- 4.3 - Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbres à cardans.
- 4.4 - Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 - Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 13 R 22,5 - 3425.
- 4.4.2 - Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn :

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications finales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1	9,964	5,857	59,784	3,437
2	8,173		49,038	4,191
3	5,664		33,984	6,047
4	4,646		27,876	7,372
5	3,406		20,436	10,056
6	2,794		16,764	12,258
7	2,203		13,218	15,547
8	1,807		10,842	18,954
9	1,488		8,928	23,017
10	1,221		7,326	28,051
11	1,000		6,000	34,250
12	0,820		4,920	41,768
AR1	9,366		56,196	3,657
AR2	7,683		46,098	4,458

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie

Boîtes de vitesses (sur demande) :

Boîte mécanique 6 rapports G85 (1 ^{re} = 6,696)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR	-
	Rapport	6,696	3,806	2,289	1,480	1,000	0,728	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,294	-
Boîte mécanique 16 rapports G211 (1 ^{re} = 17,030)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
	Rapport	17,030	14,186	11,501	9,580	7,798	6,496	5,282	4,400	3,870	3,224	2,814	2,177	1,772	1,476	1,200	1,000	15,481	12,841
Boîte mécanique 9 rapports G131 (1 ^{re} = 14,573)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR	-
	Rapport	14,573	9,478	6,635	4,821	3,667	2,585	1,810	1,315	1,000	-	-	-	-	-	-	-	13,862	-
Boîte automatique 5 rapports WTMD 3060 P/PR (1 ^{re} = 3,490)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR	-
	Rapport	3,490	1,860	1,410	1,000	0,750	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,030	-
Boîte automatique 6 rapports WTMD 3060 P/PR (1 ^{re} = 3,490)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR	-
	Rapport	3,490	1,860	1,410	1,000	0,750	0,650	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,030	-

Rapports de ponts (sur demande) :

Boîte de vitesses		Rapports de ponts disponibles															
Boîtes Mécaniques G85/G100/G131/G211	HL6	2,846	3,077	3,154	3,583	3,909	4,300	4,778	5,222	5,875	6,875						
	HL7	3,431	3,714	3,977	4,100	4,143	4,333	4,571	4,640	4,833	5,143	5,263	5,333	5,849	6,000	6,824	
	HL8	2,929	3,154	3,417	3,727	4,100	4,556	5,125	5,857								
WTMD 3060P/PR (1 ^{re} = 3,490)	HL6	2,846	3,077	3,154	3,583	3,909	4,300	4,778	5,222	5,875	6,875						
	HL7	3,431	3,714	3,977	4,100	4,143	4,333	4,571	4,640	4,833	5,143	5,263	5,333	5,849	6,000	6,824	7,733
	HL8	2,733	2,929	3,154	3,417	3,727	4,100	4,556	5,125	5,857							

- 4.5 - Vitesse maximale effective (km/h) : 90.
- 4.6 - Indicateur de vitesse : oui
- 4.7 - Compteur kilométrique : oui
- 4.8 - Chronotachygraphe : oui, sauf réglementation spécifique.
- 4.9 - Limiteur de vitesse : oui.

5 - SUSPENSION

- 5.1 - Essieu 1 : Essieu rigide - Ressorts à lames paraboliques - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.
- 5.2 - Essieu 2 : Essieu rigide - Ressorts à lames paraboliques - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.
- 5.2.1 - Suspension de l'essieu moteur : ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'Annexe II de la directive 96/53/CE.

7 - FREINAGE

- Pneumatique -

- 7.1 - Frein de service : système de freinage pneumatique.
 • 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 et 2 (type I-I) ;
- 7.2 - Répartiteur de freinage : oui, il module la pression délivrée aux vases de l'essieu 2 en fonction de la charge de l'essieu 2.
- 7.2.1 - Dispositif antibloqueur de roues : oui, catégorie 1. Un capteur par roue.
- 7.3 - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de freins de service.
- 7.4 - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues arrière.
- 7.5 - Mode de transmission des efforts aux roues :
 7.5.1 - Frein de service : par air sous pression.
 7.5.2 - Frein de secours : par air sous pression.
 7.5.3 - Frein de stationnement : Cylindres à ressorts sur essieu 2.
- 7.6 - Assistance des freins : oui
 7.6.1 - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet pneumatique actionné directement par la pédale.
 7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service.
 7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
- 7.7 - Réservoirs de fluide ou d'énergie : 6 réservoirs d'air comprimé ;

Circuit AV	1 x 25 litres
Circuit AR	1 x 25 litres
Parc + remorque	1 x 25 litres
Compensation	1 x 20 litres
Servitudes	1 x 7,5 litres
Assécheur d'air	1 x 4 litres

- 7.7.1 - Mode d'alarme pour les défaillances :
 • voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions).
 • voyant lumineux sur la planche de bord pour l'antibloqueur de la remorque.
- 7.7.2 - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques et défaillance de l'antibloqueur.
- 7.7.3 - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
 • par la réalisation d'une défaillance,
 • par la mise sous tension de l'antibloqueur.
- 7.8 - Type de freins :
 7.8.1 - Frein de service :
 7.8.1.1 - Sur l'essieu 1 : à disques ventilés
 7.8.1.2 - Sur l'essieu 2 : } à tambours
 7.8.2 - Frein de secours :
 7.8.3 - Frein de stationnement : }
- 7.9 - Dispositif ralentisseur :
 7.9.1 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné.
 7.9.2 - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission.
 7.9.3 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante.
- 7.10 - Circuit de freinage pour la remorque : oui, porteur-remorqueur. Alimentation et commande pneumatique.
 7.10.1 - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
 7.10.2 - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

- Electropneumatique (EPB) -

- 7.1 - Frein de service : système de freinage électropneumatique à gestion électronique.
 • 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 et 2 (type I-I) ;
 • 1 circuit de commande électropneumatique.
- 7.2 - Répartiteur de freinage : non, fonction gérée électroniquement agissant sur les deux essieux du véhicule tracteur et sur le circuit de la remorque.
 7.2.1 - Dispositif antibloqueur de roues : oui, intégré au système de freinage électropneumatique à gestion électronique, catégorie 1. Un capteur par roue.
- 7.3 - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de freins de service.
- 7.4 - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues arrière.
- 7.5 - Mode de transmission des efforts aux roues :
 7.5.1 - Frein de service : par air sous pression.
 7.5.2 - Frein de secours : par air sous pression.
 7.5.3 - Frein de stationnement : Cylindres à ressorts sur essieu 2.
- 7.6 - Assistance des freins : oui
 7.6.1 - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet électropneumatique actionné directement par la pédale.
 7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service.
 7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
- 7.7 - Réservoirs de fluide ou d'énergie : 6 réservoirs d'air comprimé.

Circuit AV	1 x 25 litres
Circuit AR	1 x 25 litres
Parc + remorque	1 x 25 litres
Compensation	1 x 20 litres
Servitudes	1 x 7,5 litres
Assécheur d'air	1 x 4 litres

- 7.7.1 - Mode d'alarme pour les défaillances :
 • voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions).
 • voyant lumineux sur la planche de bord pour l'antibloqueur de la remorque.
- 7.7.2 - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques ou électroniques.
- 7.7.3 - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
 • par la réalisation d'une défaillance,
 • par la mise sous tension de l'antibloqueur.
- 7.8 - Type de freins :
 7.8.1 - Frein de service :
 7.8.1.1 - Sur l'essieu 1 : à disques ventilés
 7.8.1.2 - Sur l'essieu 2 : } à tambours
 7.8.2 - Frein de secours :
 7.8.3 - Frein de stationnement : }
- 7.9 - Dispositif ralentisseur :
 7.9.1 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné.
 7.9.2 - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission.
 7.9.3 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante.
- 7.10 - Circuit de freinage pour la remorque : oui, porteur-remorqueur.
 • Alimentation pneumatique.
 • Commande pneumatique et/ou électrique, assurée par une prise ISO 7638/1996.
 7.10.1 - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
 7.10.2 - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

8 - CARROSSERIE

- 8.1 - Carrosserie : châssis-cabine. Sur demande : renforcement arrière pour cabine courte (+ 30 kg environ), toit surélevé pour cabine profonde (+ 60 kg environ).
- 8.2 - Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier soudée.
 8.2.1 - Toit ouvrant : oui, en tôle. Sur demande : en verre, à commande électrique.
- 8.3 - Nombre de places assises : 2, sur demande : 3, en version cabine courte ou : 6, en version cabine profonde.
- 8.4 - Sièges : sièges conducteur et convoyeur réglables. Sur demande : siège central fixe, en version cabine courte, banquette arrière fixe 4 place, en version cabine profonde.
- 8.5 - Nombre de portes :
 8.5.1 - Latérales : 2.
 8.5.2 - Arrière : 0.
 8.5.3 - Fermetures : de sécurité à 2 positions.
- 8.6 - Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
 8.6.1 - Sur portes : 1 glace descendante à commande électrique.
 8.6.2 - Sur panneau arrière : 2 vitres fixes (sur demande).
 8.6.3 - Sur panneaux latéraux : 1 vitre fixe (sur demande en version cabine profonde).
- 8.7 - Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : --
 8.7.1 - Pare-brise : verre feuilleté
 8.7.2 - Vitres latérales : verre trempé
 8.7.3 - Vitres arrière : verre trempé.
 8.7.4 - Toit ouvrant (sur demande) : verre trempé.
- 8.8 - Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
 8.8.1 - Places avant : 2 ceintures 3 points à enrouleur sur sièges conducteur et convoyeur et 1 ceinture 3 points sur siège central optionnel.
 8.8.2 - Places arrière (sur demande en version cabine profonde) : 2 ceintures 3 points à enrouleur aux 2 places latérales et 2 ceintures 2 points à enrouleur aux places centrales.
- 8.9 - Dispositif de protection latérale : non. • Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage du véhicule.
 • La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.
- 8.10 - Dispositif de protection contre l'encastrement :
 8.10.1 - Dispositif de protection avant : véhicule non soumis à la législation concernant ce dispositif (véhicule hors-route).
 8.10.2 - Dispositif de protection arrière : • Ensemble fixe ou escamotable fourni sur demande ou à installer lors du carrossage, sauf si carrosserie incompatible.
 • Ensemble indépendant constitué d'une traverse fixe de section rectangulaire et de 2 goussets montés sous l'extrémité des longerons.
 • La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.
- 8.11 - Système antiprojections : non. Véhicule non soumis à la législation concernant ce dispositif.

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 - Feux de route : 2 (sur demande : grilles de protection sur feux AV)
- 9.2 - Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de position.
- 9.3 - Feux de position :
 9.3.1 - Avant : 2, incorporés aux feux de croisement.
 9.3.2 - Latéraux : 2x1 combinés avec les feux indicateurs de direction, 2x1, combinés avec les feux d'encombrement AR (installation à compléter lors du carrossage. La fixation et la position devront être vérifiées après carrossage).
- 9.4 - Feux de position arrière : 2.
- 9.5 - Indicateurs de direction :
 9.5.1 - Avant : 2, indépendants.
 9.5.2 - Latéraux : 2 combinés avec les feux de position latéraux.
 9.5.3 - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.
- 9.6 - Feux stop : 2, groupés avec les feux de position arrière.
 9.6.1 - 3ème feu stop central : Non.
- 9.7 - Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1, combiné avec le feu de position arrière gauche.
- 9.8 - Dispositifs réfléchissants :
 9.8.1 - Avant : non
 9.8.2 - Latéraux : 2x1, combinés avec les feux d'encombrement AR
 • installation à compléter lors du carrossage.
 • la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.
 9.8.3 - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.
- 9.9 - Feux de détresse : oui, par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
- 9.10 - Feux de marche arrière : 2, groupés avec les feux de position.
- 9.11 - Feux de brouillard :
 9.11.1 - Avant : sur demande : 2, indépendants.
 9.11.2 - Arrière : 1, groupé avec le feu de position arrière gauche.
- 9.12 - Feux d'encombrement :
 9.12.1 - Avant : 2, indépendants.
 9.12.2 - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.
- 9.13 - Dispositif de signalisation complémentaire arrière : non. • Installation à compléter lors du carrossage.
 • La fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.
- 9.14 - Feux spéciaux : Non.

10 - DIVERS

- 10.1 - Accessoires :
 10.1.1 - Essuie-glace : 2, à deux vitesses et balayage intermittent.
 10.1.2 - Lave-glace : oui.
 10.1.3 - Rétroviseurs :
 10.1.3.1 - Extérieur : • côté gauche : 2 fixés sur la porte dont 1 grand angle,
 • côté droit : 3 fixés sur la porte dont 1 d'accostage et 1 grand angle.
 10.1.3.2 - Intérieur : non.
 10.1.4 - Avertisseurs sonores : 1 électrique côté droit, derrière pare-chocs avant, sur demande : 2 électriques côté droit, derrière pare-chocs avant + 2 électromagnétiques sur pavillon.
 10.1.5 - Dispositif antivol : oui, verrou de colonne de direction + système d'antidémarrage codé par transpondeur.
 10.1.6 - Extincteur : à installer lors du carrossage du véhicule.
- 10.2 - Marques d'identité :
 10.2.1 - Emplacement de la plaque du constructeur : sur le montant gauche du passage de la porte convoyeur.
 10.2.2 - Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit, au-dessus de l'essieu 1.
 10.2.3 - Structure du numéro d'identification :

W	D	B	9	5	2	5	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	

Caractères n° 1 à 3 : code constructeur

11 - VISITES TECHNIQUES

- 11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur :
 11.1.1 - Avec freinage pneumatique : à l'intérieur de l'habitacle, dans la boîte à gants.
 11.1.2 - Avec freinage électro-pneumatique : sans objet
 11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 9,8.
 11.3 - Pression de disjonction (bar) : 12,3.
 11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
 11.4.1 - A la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
 11.4.2 - A la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.
 11.5 - Longueur des bras de levier (mm) :
 11.5.1 - Essieu 1 : sans objet
 11.5.2 - Essieu 2 : 145
 11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : 57 (sur essieu 2).
 11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :
 11.8 - Observations : dans le cas de changement de dimensions de pneumatiques et si freinage électropneumatique (EPB) ; le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau MERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

Inscription	Affectation
AV	Circuit avant
AR	Circuit arrière
ST + R	Parc et remorque
CP	Compensation (#)
SV	Servitudes
AS	Assécheur d'air (#)

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis quart de tour, sauf (#).

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3G - genres CAM - VASP marque MERCEDES-BENZ, dont les types - variantes - versions suivent :

Type : B18 Variante : 23KN-28KN

Versions : 36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 36p - 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p.

Livré : en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

NOTA : véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/C.E.

Montlhéry, le 31 août 2004
 L'Ingénieur de l'Industrie
 et des Mines
 S. DEVAUX

Vu et approuvé :
 Enregistré sous le n° AU-2392.01.02
 Fait à Paris, le 31 août 2004
 M. le Directeur Régional de l'Industrie,
 de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
 P. le Chef de la Division Automobiles,
 Métrologie et Appareils à Pression
 Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
 M. LEGEAY

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés, DaimlerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (RFA) constructeur, certifions :

- a) - que le véhicule livré :
 • En châssis-cabine (Voir NOTA 1)(1)
 • En VASP (Voir NOTA 2)

(2) - Dénomination :

(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ

(D2) - Type : B18

Variante (1) : 23KN-28KN

Versions (1) : 36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 36p - 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p.

(D3) - Dénomination commerciale : AXOR

(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 952

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) (1) :

(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) (1) :

(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (1) :

19000	19000	19000	19000	19000	19000
19000	17990	19000	19000	17990	17990
22500	21490	-	-	-	-
Toutes Variantes (avec boîtes de vitesses Mécanique)		26000	32000	26000	32000
Variantes 28KN		36000 (+)	40000 (#)	36000 (+)	40000 (#)

(+) Uniquement avec boîtes de vitesses G100 (1^{er} = 9,964), G131 (1^{er} = 14,573), G211 (1^{er} = 17,030)

(#) Uniquement avec boîtes de vitesses G131 (1^{er} = 14,573), G211 (1^{er} = 17,030)

(J) - Catégorie internationale : N3G

(J1) - Genre national (1) : CAM - VASP

(K) - Numéro de la réception par type : AU-2392-01-02

(P1) - Cylindrée (cm³) : 6374

(P2) - Puissance nette maximale (kw) :

(P3) - Source d'énergie : GO

(P6) - Puissance administrative (CV) : 17

(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1) : 2 - 3 - 6

(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dba) (1) :

	Boîte Mécanique	Boîte Automatique
Latéral :	90	92
Vertical :	87	85

(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : 1650

(V7) - CO₂ (g/km) : -

(V9) - Classe environnementale : 8877*0127A

(1) : Rayer les mentions inutiles.

(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le

pour être livré à

(nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du distributeur)

TVA française acquittée sur la déclaration périodique de chiffre d'affaires

Fait à Rocquencourt, le

DaimlerChrysler France

N° d'immatriculation :

(à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules automobiles pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les véhicules tracteurs routiers ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés DaimlerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Dispositif antibloqueur de roues : Emplacement : (1)
 Réservoirs de carburants : Nombre et capacité : 7x 300 (2)
 Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : QUF - NON (1)
 - Marque de ce ralentisseur : (2)
 - Type de ce ralentisseur : (2)
 - Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTR (voir Nota du chapitre 2) : (2)
 Pneumatiques : Essieu 1 : (2)
 Essieu 2 : (2)
 Charges maximales techniquement admissibles : Essieu 1 : (2)
 (indiquées sur la plaque constructeur) Essieu 2 : (2)
 Suspension de l'essieu moteur : ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE,
 Type de boîte de vitesse : B.V. mécanique (1)
 G85 - 6 rapports (1^{er} = 14,573) (1)
 G131 - 9 rapports (1^{er} = 14,573) (1)
 G100 - 12 rapports (1^{er} = 9,964) (1)
 G211 - 16 rapports (1^{er} = 17,030) (1)
 B.V. Automatique (1)

